

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° I-CF120

présenté par  
M. Hetzel et M. Furst

-----

### ARTICLE 17

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le tarif de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) du gazole sera augmenté de 2,6 centimes d'euros par litre par an, pendant quatre ans, afin d'aligner la fiscalité applicable au gazole et à l'essence.

Ce rééquilibrage diesel/essence est juste un alibi pour une augmentation des impôts

Tout a été fait pour inciter à l'achat de véhicules diesel en mettant en avant le prix plus bas du diesel, en contrepartie d'un prix d'achat plus élevé des véhicules.

C'est une très mauvaise mesure qui va porter atteinte au pouvoir d'achat des Français. Il convient de la supprimer.